

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés:**

M. CARDOSO, M. EYMAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**6 – CHARTE BIB'LIB (BIBLIOTHÈQUE POUR L'ACCÈS LIBRE À L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS)**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

La Médiathèque Johel Coutura s'engage dans une nouvelle démarche de labellisation auprès de l'association des bibliothécaires de France (ABF).

Le principal objectif de cette labellisation, nécessitant la signature d'une charte, est d'affirmer le rôle essentiel et stratégique des bibliothèques dans les dispositifs des politiques publiques favorisant l'exercice des droits fondamentaux du citoyen à s'informer, apprendre, partager et inventer ses usages.

Il s'agit également d'encourager et de valoriser auprès des publics, des professionnels et des tutelles, ces lieux d'accès à la culture, à la formation et leurs actions en faveur du partage des savoirs et savoir-faire.

La charte est composée de 8 axes :

- Le droit d'accéder librement et sans discrimination à toutes les cultures et à une information plurielle
- Le droit à un accompagnement attentif et compétent, respectueux des attentes des citoyens
- Le droit des personnes handicapées à l'égalité d'accès aux savoirs et à l'information
- Le droit d'expérimenter et de se former tout au long de la vie
- Le droit d'être en capacité de participer à l'innovation sociale et aux débats citoyens
- Le droit d'accéder à un internet public ouvert et fiable
- Le droit d'accéder, de réutiliser, de créer et de diffuser des communs du savoir
- Le droit d'accéder à des ressources, y compris numériques, respectant la diversité des usages et favorisant l'appropriation de l'information et du savoir.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'adhérer à la Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte avec l'association ABF et tout documents y afférents.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 10 mars 2022 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 28/03/22  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20220322-67641A-DE-1-1

The stamp is circular with a pink border. Inside the border, the words "MAIRIE DE BLAY" are written in a semi-circle at the top. In the center, there is a small emblem or crest. Below the stamp, the text "Pour le Maire empêché, Madame Béatrice SARRAUTE" is printed in a black, sans-serif font. Underneath the printed name, there is a handwritten signature in black ink that appears to read "B. Sarraute".

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE